

STAV' www.stavelot.be mag



Périodique communal d'information
Ville de Stavelot – JUIN 2026



STAVELOT.



ÉDITO.

Le mot du bourgmestre

Chères Stavelotaines, chers Stavelotains,

Il est temps pour nous de faire le point sur l'état d'avancement de nos projets et de nos réalisations en cours. Grâce à l'engagement et au dynamisme de nos différentes équipes, les nouveautés, les projets en cours et à venir, les événements, soit, tout ce qu'il est intéressant de connaître lorsque l'on vit à Stavelot et je vous invite à découvrir ces avancées dans cette édition de notre Stav'mag.

La commune gère de nombreuses compétences qui nous touchent toutes et tous au quotidien. Il s'agit notamment de l'état civil et des registres de population, de la sécurité publique, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, des voiries et des forêts communales, de l'enseignement, de l'aide sociale (via le CPAS), ainsi que de la culture, du sport, du logement, de la mobilité, de l'économie, du tourisme, de nos infrastructures, sites et bâtiments communaux, de l'agriculture, des énergies, de l'accueil extra-scolaire, de la jeunesse, de la petite enfance, de l'environnement, du bien-être animal, de la vie associative, des cultes et de la laïcité...

L'étendue et la diversité de ces compétences impliquent un dialogue permanent avec vous.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour vos retours, vos échanges et vos partages. Nous vous invitons vivement à continuer à nous faire part de vos ressentis et de vos idées. Votre participation et vos avis sont précieux: ils nous aident à mieux analyser les enjeux, à confirmer ou à nuancer nos décisions, et surtout à mieux répondre à vos attentes.

Pour échanger avec nous, vous pouvez contacter l'Administration communale située Place Saint Remacle 32, 4970 Stavelot. Notre numéro de téléphone est le 080 86 20 24, et vous pouvez également nous écrire à l'adresse e-mail: secretariat@stavelot.be. Par ailleurs, les coordonnées des mandataires ainsi que des services administratifs et techniques sont disponibles sur notre site internet. Nous sommes toutes et tous à votre disposition et à votre écoute.



Malgré les perspectives parfois pessimistes et les nombreuses incertitudes qui pèsent sur notre avenir, nous avons travaillé main dans la main avec le service des finances pour préparer au mieux les années difficiles qui s'annoncent. Nous poursuivons avec détermination la gestion de notre dette active, une étape essentielle pour assurer la stabilité financière de notre commune. Cette démarche nous permettra d'assurer la pérennité de nos investissements et de renforcer notre capacité à réaliser de nouveaux projets pour Stavelot.

Parmi ces projets, les travaux de voirie occupent une place centrale. La rue Neuve, la route de Challes, ainsi que plusieurs autres voiries, seront prochainement rénovées pour améliorer la sécurité et le confort de tous les usagers. Ces chantiers, qui représentent un enjeu majeur pour notre commune, témoignent de notre volonté d'offrir un environnement de qualité à nos habitants.

De plus, pour que nos habitants puissent profiter pleinement de l'été, la piscine municipale sera à nouveau opérationnelle. Elle sera un lieu de plaisir et de rafraîchissement pour les jeunes comme pour les moins jeunes, afin de passer un été agréable, en toute sécurité.

Notre objectif est clair: améliorer notre cadre de vie et préparer ensemble un avenir serein et prometteur pour Stavelot. Nous sommes convaincus qu'en poursuivant nos efforts collectifs, en restant unis face aux défis, nous continuerons à bâtir une commune dynamique, accueillante et prospère.

Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien au quotidien.

Fabien Legros,
votre Bourgmestre

SOMMAIRE

6 • FINANCES ET RECETTE

Les **priorités de la Ville** pour l'année à venir 6

Focus sur une taxe spécifique 9

10 • AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Stavelot rejoint **Boncado** 10

11 • ÉNERGIE

Panneaux photovoltaïques : les décrochages 11



12 • CITOYENNETÉ ET MÉMOIRE

Des moments conviviaux pour tous 12

Les **jubilaires mis à l'honneur** à Stavelot 12

Mémoire de la **résistance** 13

14 • PATRIMOINE

Maisons Hastir et Chauveheid 14

Découvrez la nouvelle équipe **CCATM** 14



15 • URBANISME

Une **nouvelle équipe** pour le service urbanisme 15

Enquête : Stavelot se construit **avec vous** ! 16

Hébergements touristiques : rappel important 17

18 • TRAVAUX

Travaux hivernaux et de voirie 18

19 • MOBILITÉ

Sécuriser nos rues pour nos enfants 19



20 • CULTURE

Agendas 20



22 · ENVIRONNEMENT

Avis important aux agriculteurs	22
Interdiction des robots-tondeuses	23
Lutte contre le frelon asiatique	24
Règlement relatif à la taxe déchets 2026	26
Idelux vous informe	27



28 · SOCIAL

La résidence Ferdinand Nicolay	28
Les contrats « Article 61 »	29
Activités PCS et l'EPN	31

32 · ENFANCE ET JEUNESSE

Activités ONE pour les (futurs) parents	33
Accueil extrascolaire et accueil temps libre	34
Déminéralisation de la cour de Francorchamps	36

37 · TOURISME

L'Office du Tourisme renforce son équipe	37
Des expériences uniques à vivre toute l'année	37



38 · SPORT

Deux étoiles au label « Commune Sportive »	38
Le 20 juin, Stavelot fête le sport	39
Une charte pour vivre le sport ensemble!	40
Vous connaissez le pickleball ?	41
Cet été, tous à la piscine des Bressaix!	41

Un document prévisionnel essentiel fixant les priorités de la Ville pour l'année à venir

Le service ordinaire

Il comprend l'ensemble des recettes et dépenses récurrentes d'une commune et qui touchent à son fonctionnement quotidien.

Recettes:	16.170.454,58 €
Dépenses:	15.976.044,23 €
Soit un boni à l'exercice propre de:	194.410,35 €

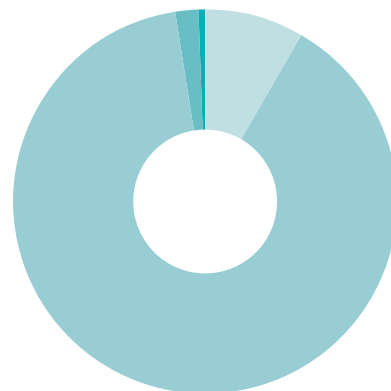
Excédent des exercices antérieurs:	1.225.199,22 €
Prélèvements pour fonds de réserves:	1.260.000,00 €
Soit un boni au global de:	159.609,57 €

● **8,5 %**: des services rendus par la commune ; ce sont les **prestations**: Ventes de bois, crèches, stages, locations,...

● **2 %**: de dividendes et des intérêts de placement à court terme ; ce sont les recettes de **dette**: RESA, ENODIA, intérêts créditeurs,...

● **89 %**: de revenus provenant d'autres niveaux de pouvoirs ; ce sont les **transferts**: taxes additionnelles, fonds des communes, subsides, fiscalité locale,...

● **0,5 %**: de l'utilisation des provisions ; ce sont les **prélèvements**: POLLEC (stratégie immobilière),...



De quoi se composent les dépenses ordinaires ?

● **43,5 %**: de la charge du personnel ; c'est le **personnel**: traitements, pécules de vacances, charges patronales, cotisation de responsabilisation,...

● **20 %**: des aides versées à d'autres institutions ; ce sont les **transferts**: CPAS, fabriques d'Église, zones de Police et de Secours, subventions diverses,...

● **21,5 %**: des coûts nécessaires au fonctionnement quotidien ; c'est le **fonctionnement**: énergies, fournitures et matériaux, prestations de tiers, assurances,...

● **10 %**: de la charge des emprunts en cours et futurs ; c'est la **dette**: intérêts, remboursement de capital.



Le service extraordinaire

Il reprend les recettes et les dépenses plus exceptionnelles et qui ont un impact durable sur le patrimoine de la commune, comme les dépenses d'investissement par exemple.

Quels sont les principaux investissements pour cette année 2026 ?

La démolition et l'assainissement du SPAR :	330.000,00 €
L'augmentation de capital pour la RCA (terrain synthétique et étude piscine):	356.000,00 €
L'acquisition d'un camion utile au déneigement :	250.000,00 €
L'entretien extraordinaire des voiries (dont la Rue Neuve):	350.000,00 €
L'entretien extraordinaire des voiries (post inondations):	1.647.000,00 €
La rénovation de la Place Saint Remacle :	1.950.000,00 €
Le placement de luminaires LEDs (éclairage public):	100.000,00 €
Le remplacement des caméras de surveillance :	160.000,00 €
La végétalisation des écoles :	69.000,00 €
L'achat d'un module container pour l' école de Hockai :	72.000,00 €
La construction de la salle culturelle :	5.474.000,00 €
Le remplacement du Pont Duk'eau :	175.000,00 €
Montant (équilibre) de:	13.564.923,65 €.

Quelles sont les sources de financements liées à ces dépenses ?



- Fonds propres (38%),
- Emprunts (27%),
- Subsidies (35%).

La ville dispose-t-elle de réserves ?

Oui, celles-ci prennent la forme de:

- **Provisions** pour un total de 1.591.605 €
- **Fonds de réserve ordinaires** pour 195.000 €
- **Fonds de réserve extraordinaires** pour 1.525.542 €

Le commentaire de l'échevin des finances



« Il est essentiel de faire preuve d'une prudence budgétaire accrue. L'actualité politique et financière nous rappelle que notre situation économique demeure fragile. Les incertitudes qui pèsent sur les finances communales mettent en péril la stabilité de nos ressources. Dans ce contexte, nous devons rester vigilants et adopter une approche rigoureuse dans la gestion de nos finances. Notre priorité est de garantir la pérennité de nos services publics tout en évitant tout engagement financier qui pourrait compromettre l'avenir de notre commune. Nous continuerons d'investir dans des initiatives qui amélioreront la qualité de vie de nos citoyens. Malgré ces défis, plusieurs projets ambitieux sont prévus dans ce budget 2026 mais en fonction de l'évolution de la situation financière, la modification budgétaire pourrait nous amener à revoir nos ambitions à la baisse voir de supprimer certains projets. Il est crucial de rester raisonnables dans nos choix, en mettant l'accent sur des priorités qui répondent aux besoins de notre population tout en tenant compte des réalités financières. »

Une contribution nécessaire au fonctionnement et au développement de la vie communale

Redevance et taxe, quelles différences ?

	Taxes	Redevances
Principe	Contribution obligatoire c'est un impôt	Paiement pour un service précis
Obligation	Oui pour tous les contribuables concernés	Seulement si le service est utilisé
Objectif	Financement global des services communaux	Couverture coût service spécifique
Exemples	Séjours, secondes résidences, piscines,...	Crèches, stage accueil extrascolaire,...



Comment sont-elles fixées ?

Elles ne sont pas décidées au hasard ! Elles sont adoptées par le Conseil communal, dans le respect des lois supérieures telle que la Constitution et les décrets régionaux. Elles doivent également garantir les principes d'égalité et de non-discrimination.

Les règlements sont obligatoires et accessibles à tous. Chaque citoyen peut les consulter librement.

À Stavelot, l'ensemble des règlements a été revu. Ils sont disponibles sur le site Internet de la Ville via le QR code ci-dessus. Une copie peut aussi être obtenue sur simple demande auprès du service de la Recette (recette@stavelot.be).

Peut-on introduire une réclamation ?

Bien entendu, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation, à condition qu'elle soit motivée, datée et signée.

Celle-ci doit être envoyée par écrit au Collège communal, Place Saint-Remacle 32, 4970 Stavelot.

Pour les taxes, le délai légal est fixé à un an à compter du 3^e jour ouvrable suivant la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

Puis-je échelonner les paiements ?

Il est tout à fait possible de demander un plan de paiement, sans frais supplémentaires. Votre demande peut être introduite par e-mail à l'adresse suivante: recette@stavelot.be.

Les bons réflexes pour éviter les rappels et les frais

Un paiement dans le délai requis :

- **Pour les taxes :** 2 mois à dater de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle,
- **Pour les redevances :** à la date d'échéance reprise sur la facture,
- Nous contacter en cas de difficultés financières (recette@stavelot.be).

Focus sur une taxe spécifique: la taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets

Une partie forfaitaire qui couvre :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères brutes, des déchets organiques, des PMC, des papiers carton (4x/an) et des déchets encombrants (2x/an),
- La fourniture de récipients destinés à la collecte de ces déchets, assortie d'une quantité de déchets déterminés,
- Le traitement des ordures ménagères brutes et des déchets organiques,
- L'accès au recyparc,
- La mise à disposition de bulles à verre et leur gestion,

Se calcule sur base de la situation du ménage au registre de la population au 1er janvier de l'exercice, toute année commencée étant due en entier.

Une taxe variable pour les coûts inhérents aux services complémentaires, à savoir :

- Les vidanges de duo-bacs au-delà des quantités fixées pour le service minimum,
- Les services correspondants de collecte et de traitement.

Se calcule sur base des données enregistrées par les camions de collecte entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice concerné. La partie variable est enrôlée l'année qui suit celle de l'utilisation du conteneur.

En 2026, des taux catégorisés comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| • Ménage de 1 usager : | 160,31 € (52 kg gratuits) |
| • Ménage de 2 usagers : | 200,00 € (104 kg gratuits) |
| • Ménage de 3 usagers : | 210,00 € (104 kg gratuits) |
| • Ménage de 4 usagers : | 220,00 € (110 kg gratuits) |
| • Ménage de 5 usagers : | 230,00 € (120 kg gratuits) |
| • Second résident : | 250,00 € (104 kg gratuits) |
| • Commerçants : | 160,31 € (52 kg gratuits) |
| • Héberg. de 1 à 4 lits : | 220,00 € (52 kg gratuits) |
| • Héberg. de 5 à 14 lits : | 230,00 € (104 kg gratuits) |
| • Héberg. de 15 et plus : | 250,00 € (110 kg gratuits) |

Pour la partie variable : 0,70 € par kilo de déchets dépassant la quantité de kilos gratuits

Plusieurs exonérations possibles

- Les gardiennes ONE et encadrées : abattement égal au montant de la facture des pesées plafonné à 150,00 €.
- Les contribuables pouvant prouver qu'ils sont dans les conditions de revenus pour avoir droit à l'intervention majorée : réduction de 52,37 €.
- Les ménages avec au moins un enfant de moins de 3 ans au 1er janvier : abattement égal au montant de la facture des pesées plafonné à 30,27 € par enfant. Idem pour les ménages comptant une ou plusieurs personnes dont l'état de santé, exige une utilisation permanente de langes ou de poches.

La Ville de Stavelot doit respecter le principe du « coût-vérité » pour la gestion des déchets. Cela signifie que la taxe demandée aux citoyens sert uniquement à couvrir les frais réels liés à la collecte et au traitement des déchets (ramassage, tri, recyclage, traitement, etc.). La commune ne réalise donc aucun bénéfice sur cette taxe : elle ne fait que répartir équitablement les coûts entre les habitants, en veillant à ce que chacun contribue de manière juste.

Stavelot rejoint Boncado pour soutenir le commerce local

La Ville de Stavelot rejoint la **plateforme Boncado**, un système de chèques commerces locaux destiné à soutenir concrètement le commerce de proximité et à encourager les achats dans notre commune.

Le principe est simple: les chèques Boncado pourront être utilisés chez les commerçants participants de Stavelot. Ils permettront ainsi de faire circuler l'argent au niveau local et de soutenir directement les commerces, établissements et indépendants qui font vivre notre territoire.

Dans un premier temps, la Ville utilisera ce dispositif pour certains cadeaux communaux ainsi que certaines primes, qui seront désormais transformés en chèques commerces locaux. Mais l'objectif est aussi de permettre aux habitants, entreprises et associations d'acheter ces chèques pour les offrir à leurs proches, à leurs collaborateurs ou à leurs membres.

Anniversaire, fête, remerciement, cadeau de fin d'année ou simple attention: offrir un chèque commerce local, c'est faire plaisir tout en soutenant l'économie stavelotaine.

Pour les habitants, ce chèque est une manière simple de consommer localement, de découvrir ou redécouvrir les commerces de la commune et de faire un choix utile pour le dynamisme de Stavelot.

Pour les commerçants, rejoindre la plateforme représente une belle opportunité: gagner en visibilité, attirer de nouveaux clients et participer à une dynamique collective en faveur du commerce local. L'inscription est simple, rapide et accessible via le site de Boncado.

La Ville souhaite désormais encourager un maximum de commerçants à rejoindre la plateforme afin que les chèques Boncado reflètent toute la richesse et la diversité de l'offre commerciale de notre commune.

À travers ce projet, Stavelot confirme sa volonté de soutenir activement le commerce local avec un outil concret, simple et accessible à tous.

Commerçants, **inscrivez-vous** et profitez de cette nouvelle visibilité. Habitants, pensez Boncado pour vos prochains cadeaux: un bon à offrir, c'est aussi un achat qui nous fait vivre.



Le commentaire de l'échevine des affaires économiques

« Soutenir nos commerces, nos indépendants et nos entreprises locales, c'est soutenir l'emploi, le dynamisme et la vie de notre commune.

Cette première action est une belle étape pour créer du lien et mettre en valeur celles et ceux qui font vivre notre territoire au quotidien.

En tant qu'échevine des Affaires économiques, je suis particulièrement attachée à ces enjeux et je travaille déjà à d'autres initiatives concrètes pour renforcer notre économie locale. »



Panneaux photovoltaïques : comprendre les décrochages et agir efficacement

De plus en plus de citoyens produisent leur propre électricité grâce aux panneaux photovoltaïques. C'est une excellente chose pour la transition énergétique. Cependant, de nombreux ménages rencontrent aujourd'hui des problèmes de décrochage de leurs installations.

Pourquoi mon installation photovoltaïque se coupe ?

On parle de « décrochage » lorsque votre onduleur s'arrête automatiquement.

La cause principale : une tension trop élevée sur le réseau électrique. Cela se produit lorsque beaucoup de panneaux produisent en même temps (beau temps, midi) mais que peu d'électricité est consommée localement.

Résultat : le réseau ne peut pas absorber tout le surplus.

Un réseau pas conçu pour ça à l'origine

Le réseau électrique a été construit pour fonctionner dans un seul sens : des centrales → vers les habitations. Aujourd'hui, avec les panneaux, les habitations injectent aussi de l'électricité et parfois... trop en même temps au même endroit.

Pourquoi certains quartiers sont plus touchés ?

Plusieurs facteurs influencent les décrochages :

- forte concentration de panneaux dans une rue,
- distance par rapport au transformateur,
- capacité des câbles existants,
- faible consommation en journée.

Deux maisons identiques peuvent donc avoir des situations très différentes.

Le compteur : une idée reçue importante

- **Ancien compteur (qui tourne à l'envers) :** le réseau n'est pas une batterie, l'électricité injectée est utilisée immédiatement ailleurs. Cela peut créer des déséquilibres locaux.
- **Compteur intelligent :** il permet de mesurer séparément ce que vous consommez et injectez, de mieux adapter le réseau et de préparer l'avenir énergétique. Refuser ce compteur limite certaines solutions futures.

Les bonnes pratiques à adopter

- **Consommer votre production en direct,** c'est la règle la plus importante. Exemples : faire tourner les machines en journée, programmer le chauffe-eau, utiliser les appareils quand il y a du soleil,...
- **Installer une batterie** (si pertinent) ; avantages : moins d'injection sur le réseau, plus d'autonomie. Mais l'investissement reste encore élevé et la rentabilité variable.
- **Adapter son installation :** orienter une partie des panneaux est/ouest, limiter la puissance d'injection, utiliser un onduleur intelligent.
- **Penser « collectif » :** le réseau est un bien commun, chaque installation individuelle a un impact sur les autres.

Et le gestionnaire de réseau ?

Dans le passé, beaucoup d'installations ont été placées sans analyse préalable du réseau. Résultat, aujourd'hui, des réseaux localement saturés et des décrochages fréquents. Le gestionnaire de réseau renforce les infrastructures et modernise le réseau, mais cela prend du temps, les coûts sont très importants et il ne peut pas tout résoudre immédiatement.

Vers un nouveau modèle énergétique

L'avenir repose sur plus d'autoconsommation, des réseaux intelligents, des comportements adaptés et une meilleure coordination. On passe d'un système individuel à un équilibre collectif.

Des moments conviviaux pour tous

Dernièrement, le Conseil communal de Stavelot a adopté une motion visant à encourager la présence de **boissons alternatives sans alcool** lors des événements organisés sur le territoire communal.

Dans une commune où la vie associative, sportive et culturelle est particulièrement dynamique, les moments festifs occupent une place essentielle. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes souhaitent y participer pleinement tout en choisissant de ne pas consommer d'alcool, que ce soit pour des raisons de santé, de bien-être ou de sécurité.

Face à cette évolution, la Ville souhaite soutenir le développement d'une offre plus diversifiée. Concrètement, il s'agit d'encourager la présence de boissons dites « 0,0 % » comme les bières sans alcool, vins désalcoolisés ou mocktails lors des manifestations locales. Ces alternatives permettent de préserver la convivialité tout en respectant les choix de chacun.

Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de sensibilisation à la sécurité routière. Certaines études montrent en effet que la consommation d'alcool lors d'événements peut encore conduire à des comportements à risque. Proposer des alternatives attractives constitue dès lors une piste positive pour concilier fête et responsabilité.

Il est important de souligner que l'eau reste et restera la boisson de référence, toujours disponible lors des événements. L'objectif n'est pas de remplacer, mais bien de compléter l'offre existante afin que chacun puisse trouver sa place et profiter pleinement des moments partagés.

À travers cette initiative, la Ville de Stavelot réaffirme son engagement en faveur d'une convivialité inclusive, responsable et adaptée aux attentes de tous.

Les jubilaires mis à l'honneur à Stavelot



La vie communale, c'est aussi prendre le temps de célébrer celles et ceux qui font l'histoire de notre Ville. À Stavelot, plusieurs couples jubilaires ont récemment été mis à l'honneur à l'occasion de leurs anniversaires de mariage.

Noces d'or, noces de diamant et noces de brillant : ces beaux moments ont permis de saluer des parcours de vie exceptionnels, marqués par l'amour, la fidélité, la patience et le partage.

Au nom de la Ville, les autorités communales ont tenu à féliciter chaleureusement ces couples pour leur engagement et leur long chemin parcouru ensemble. Ces célébrations sont toujours des instants importants de la vie locale, empreints d'émotion, de convivialité et de reconnaissance.

À travers ces jubilés, c'est aussi toute une mémoire stavelotaine qui est honorée : des familles, des souvenirs, des quartiers, des engagements et des histoires qui participent pleinement à la richesse de notre commune.

La Ville de Stavelot adresse à tous les jubilaires ses plus sincères félicitations et leur souhaite encore de nombreuses années de bonheur, de santé et de complicité.

Mémoire de la résistance

Le vendredi 8 mai, le Collège communal accompagné des associations patriotiques et d'un nombreux public ont procédé au dépôt de gerbes au Monument aux morts du Châtelet à l'occasion de la commémoration de la fin de la guerre 40-45.

Cérémonie suivie de l'inauguration d'une stèle commémorative en hommage à la Résistance.

De 1939 à 1945, de nombreux habitants des communes de Stavelot et de Francorchamps, hommes et femmes, résistèrent au nazisme au sein de la filière d'évasion Jamar-Bovy, du service de renseignement Clarence, de l'Armée de Libération, du Front de l'Indépendance, des Commandos Wallons ou de l'Armée Secrète.

Septante-deux d'entre eux portèrent le triangle rouge des prisonniers politiques et vingt-quatre moururent pour la Liberté.

Leur souvenir fait rempart au retour de la dictature.



© MICHEL LABOUREUR

Le projet pour les maisons Hastir et Chauveheid continue de progresser



En lien étroit entre les autorités communales, les auteurs de projet et l'Agence Wallonne du Patrimoine, de nombreux aspects de conception ont été étudiés et il ne reste plus à présent que quelques détails à valider en vue de l'autorisation patrimoniale.

Une étude spécifique des éléments de pans de bois a été menée tout récemment, dont les conclusions vont être intégrées au dossier d'exécution. Au-delà de la précision des solutions à adopter pratiquement pour chaque pièce de bois (conservation, réparation, remplacement), cette étude s'est avérée importante pour déterminer les modes d'intervention : démontage, assemblages...

Ainsi, tout le processus constructif est étudié de façon approfondie avant les travaux, afin qu'ils puissent se dérouler dans les meilleures conditions le moment venu.

Une fois les autorisations obtenues, l'étape des appels d'offres auprès d'entreprises spécialisées pourra être menée. Dans la perspective d'une réalisation de travaux, vivement souhaitée, après cette longue étape de conception et de mise au point du projet...

Découvrez la nouvelle équipe CCATM



La Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (**CCATM**) : des membres engagés dans la réflexion sur l'aménagement du territoire communal.

Une nouvelle équipe pour le service urbanisme

Le service urbanisme accueille aujourd'hui une toute nouvelle équipe, composée de **Fanny Lespagnard**, conseillère en aménagement du territoire et urbanisme (CATU) et cheffe de service, de **Cécile Deltour** et **Gaëlle Simon**, agents traitants, ainsi que de **Isabelle Ernotte**, secrétaire, le tout aux côtés de l'Échevine en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme **Nathalie Rentmeister-Mignon**.

Ensemble, elles assurent l'accueil, le suivi des dossiers et l'accompagnement des citoyens pour les questions liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Horaires

Le service est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, ainsi que les lundis et mardis de 13h30 à 16h30. Il est conseillé de prendre rendez-vous préalablement, afin que nous puissions prendre le temps nécessaire pour répondre à vos questions et vous accompagner au mieux dans vos démarches.

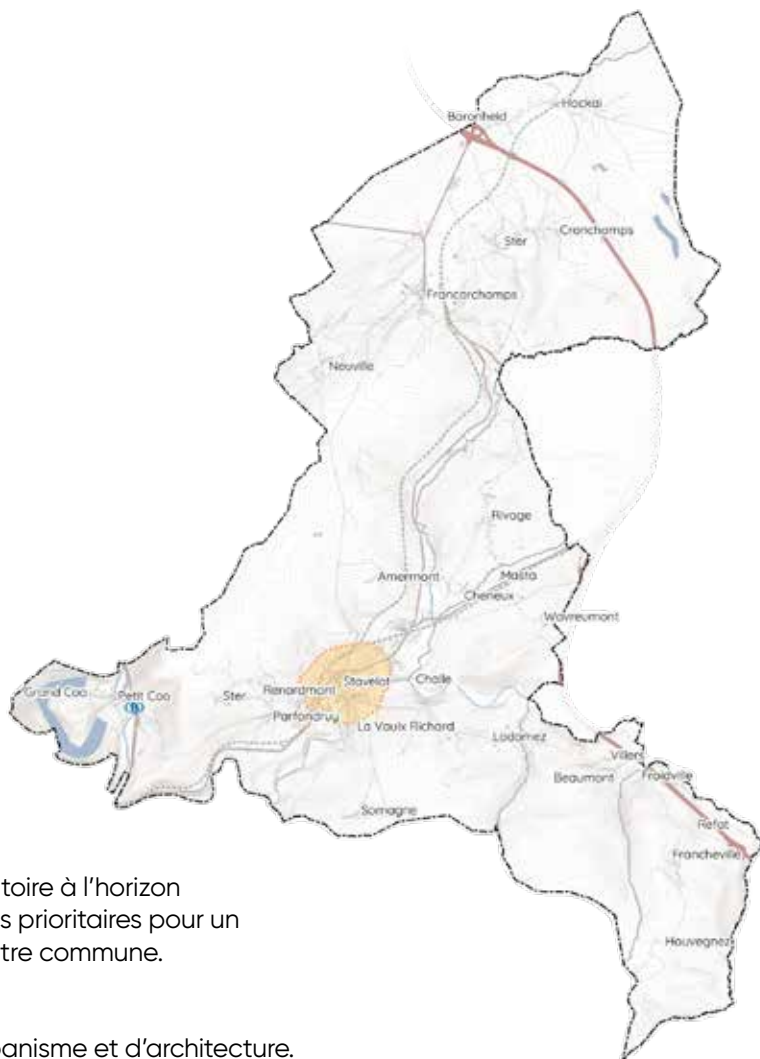


Stavelot se construit avec vous !

Notre commune évolue : population, paysages, mobilité, logements, activités, fonctions,...

Pour préparer l'avenir tout en préservant notre cadre de vie, la Commune de Stavelot élabore son **Schéma de Développement Communal (SDC)** et son **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)**.

Un projet pour aujourd'hui, pensé pour demain.



Qu'est-ce que le SDC et le GCU ?

Le Schéma de Développement Communal (SDC) :

définit la vision stratégique d'aménagement du territoire à l'horizon 2040. Il identifie les enjeux, les objectifs et les actions prioritaires pour un développement cohérent durable et solidaire de notre commune.

Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) :

fixe les règles et recommandations en matière d'urbanisme et d'architecture. Il accompagne les projets privés et publics pour garantir une qualité des constructions et une intégration harmonieuse dans nos villages et paysages.



Le commentaire de l'échevine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du logement

« Face au risque d'une urbanisation désordonnée, de la perte de notre autonomie et de notre qualité de vie, notre commune a choisi de réagir.

En élaborant son Schéma Communal de Développement rural, elle se dote pour nos générations futures d'une vision stratégique afin d'organiser durablement notre habitat, nos espaces verts et notre mobilité.

Nous avons besoin de vous, votre participation est cruciale ! »

Répondez à l'enquête

Répondez à l'enquête **avant le 1^{er} juillet** à l'enquête en ligne via le code QR ci-dessous ou via le formulaire papier disponible à l'Administration Communale.

Restez informé·e et participez aux prochaines rencontres et ateliers!

Infos et actualités : www.stavelot.be
Contact : urbanisme@stavelot.be
ou +32 (0) 80 86 20 24

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/VilleDeStavelot



Hébergements touristiques : un rappel important

La saison touristique a repris et, avec elle, les locations de gîtes, chambres d'hôtes, maisons de vacances ou logements proposés ponctuellement aux visiteurs.

La Ville de Stavelot rappelle que **toute personne qui met un hébergement en location touristique, même à titre exceptionnel, doit être en ordre et est concernée par la taxe communale** prévue à cet effet.

Depuis les nouvelles règles de Tourisme Wallonie, **les hébergements touristiques doivent également être enregistrés et respecter les obligations en vigueur**. Il est donc important de ne pas se lancer sans s'être renseigné au préalable.

Nous invitons les habitants concernés à **prendre contact avec le service de l'urbanisme** afin de connaître la ligne de conduite communale en matière de gîtes et d'hébergements touristiques.

Le tourisme est une richesse pour Stavelot, mais il doit se développer dans un cadre clair, respectueux des habitants, des quartiers et des règles communes. Un hébergement en ordre, c'est une garantie pour les visiteurs, les riverains et l'image de notre commune.



© MICHEL LABOUREUR

Travaux hivernaux : interventions concrètes

Durant la période hivernale, une multitude de travaux d'entretien ont été réalisés sur l'ensemble du territoire communal. Ainsi, de grandes distances de fossés ont été curés afin d'assurer un bon écoulement des eaux et de prévenir les risques d'inondation.

Par ailleurs, le service des travaux a procédé à la sécurisation d'un passage fréquenté par de nombreux visiteurs se rendant à Coo. Dans le même temps, une partie de la rue André Grégoire a fait l'objet d'une réfection en profondeur, incluant notamment la pose d'éléments linéaires.

La route autour des étangs a été reprofilée sur une partie pour solutionner le problème de flaques d'eau stagnantes en cas de fortes pluies.

Les équipes communales ont également œuvré à la réhabilitation et à la canalisation de plusieurs chemins communaux.

En parallèle, des aménagements ont été réalisés dans les bâtiments communaux. Le service population a bénéficié d'un réaménagement complet visant à offrir davantage de confort tant au personnel qu'à la population. De plus, un cloisonnement a été ajouté au bâtiment du CPAS afin d'optimiser les espaces de travail.

L'ensemble de ces interventions a été réalisé par notre personnel communal, dont je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme.



Travaux de voirie : le point sur les chantiers

Dans le cadre de l'amélioration de nos voiries, la première phase des travaux route de Ster (pour un montant de 1.273.000 €) est maintenant terminée. Celle-ci comprenait notamment le remplacement complet du pont, une étape importante pour garantir la sécurité et la durabilité de cette infrastructure.

La deuxième phase débutera au mois d'août et concernera la rénovation de la chaussée jusqu'au carrefour de la rue du Frêne. L'objectif est d'offrir une route plus confortable et mieux adaptée aux besoins des usagers, tout en améliorant l'évacuation des eaux de pluie.

La route des Blanches Pierres (823.000 €) est elle aussi en cours de rénovation complète. Ces travaux permettront de remettre la voirie à neuf et d'en améliorer la sécurité.

Du côté de la route de Challes (1.000.000 €), les travaux sont momentanément postposés vu la conjoncture actuelle et la flambée des prix, là aussi, il s'agit d'une remise en état en profondeur pour garantir un meilleur confort de circulation.

Enfin, les travaux de la rue Neuve (250.000 €) devraient débuter à l'automne. Ils s'inscrivent dans la continuité des efforts menés par la commune pour entretenir et moderniser l'ensemble du réseau routier.

Conscient des désagréments que ces chantiers peuvent occasionner au quotidien, je tiens à remercier les riverains et les usagers pour leur patience et leur compréhension. Ces investissements sont essentiels pour garantir des infrastructures sûres, durables et adaptées à tous. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour mener ces travaux à bien dans les meilleurs délais.



Sécuriser nos rues pour nos enfants : une nouvelle signalisation permanente

La sécurité de nos enfants est une priorité constante pour notre commune. Chaque année, durant les vacances scolaires d'été, nous installons des barrières de type Nadar accompagnées de panneaux « limitant la vitesse » dans certains quartiers. Cette initiative visait à sensibiliser les automobilistes à la présence accrue d'enfants dans l'espace public.

Cependant, ce dispositif présentait plusieurs limites : il était temporaire, nécessitait une logistique importante, et reposait sur une signalisation qui n'est pas reconnue comme réglementaire. Aujourd'hui, nous avons décidé de faire évoluer cette approche.



Une signalisation permanente pour une vigilance toute l'année

Désormais, des panneaux fixes « **Attention, enfants jouent** » seront installés dans les quartiers concernés. Cette nouvelle signalisation sera présente tout au long de l'année, afin de rappeler en permanence aux conducteurs la nécessité d'adapter leur vitesse et leur comportement.

Cette décision tient compte de l'évolution du rythme scolaire. Les périodes de congé sont désormais plus fréquentes et mieux réparties sur l'année. Les enfants occupent donc davantage l'espace public, y compris en dehors des mois de juillet et août.

En installant ces panneaux de manière permanente, la prudence doit être de mise en tout temps, et particulièrement dans les zones résidentielles.

Un engagement pour la sécurité et la qualité de vie

Cette initiative s'inscrit dans une politique globale de mobilité apaisée, visant à améliorer la sécurité, le cadre de vie et la convivialité dans nos quartiers.



Le commentaire de l'échevin des travaux et de la mobilité

« Plus de 3.346.000 € ont été investis dans la réfection et la sécurisation de nos voiries communales. Ces travaux concrets traduisent notre volonté d'offrir aux habitants des routes plus sûres, des quartiers mieux entretenus et un cadre de vie de qualité. Investir dans les infrastructures locales, c'est investir directement dans le bien-être, la mobilité et la sécurité de chacun. Malgré un contexte budgétaire exigeant, nous faisons le choix d'agir et de moderniser durablement notre commune, avec une priorité claire : améliorer le quotidien des citoyens et préparer l'avenir. »



Goûter-livres

Vendredi 19 juin, de 14h30 à 16h00

Que diriez-vous de venir partager vos coups de cœur littéraires avec d'autres fêru-e-s de lecture ?

Nous vous proposons de nous retrouver à la bibliothèque de Stavelot autour d'un petit goûter, pour échanger en toute convivialité sur les livres qui vous ont touchés.

Le principe est simple :

- Vous apportez un livre « coup de cœur » (ou vous venez simplement à la pêche aux idées) ;
- Vous en parlez quelques minutes aux autres participants et partagez ce qui vous a particulièrement plu ;
- Vous repartez avec de nouvelles idées de lecture.

La bibliothèque vous offre le goûter.

Intéressé-e ? N'hésitez pas à vous inscrire !
Réservation souhaitée avant le 16/06.

Si le loup y était... on le mangerait !

Par Chantal Devillez, vendredi 26 juin à 17h45

La bibliothèque de Stavelot vous propose une heure du conte en forêt. En cas de pluie, nous irons à l'abri.

Lieu : rendez-vous sur le parking de l'école de Francorchamps, place Émile Jamar 1, 4970 Stavelot.



Un livre, un film

Le Cinéma Le Versailles et la bibliothèque s'associent pour vous partager la magie du cinéma et la richesse des livres. Chaque mois, un film à l'affiche et le livre dont il est inspiré sont mis en évidence dans nos deux lieux respectifs pour vous inviter à vivre l'histoire autrement.

Chroniques d'une ex-banquière

Mardi 20 octobre, de 19h à 21h

Conférence gesticulée d'Aline Fares organisé en collaboration avec Financité pour questionner nos liens à la finance et tenter de s'en défaire.

Aline Fares retrace son parcours chez Dexia et dénonce les mécanismes sombres de la finance et des banques dans cette conférence gesticulée, accessible et pédagogique. Elle y explore aussi nos leviers d'action face à des enjeux qui nous touchent toutes et tous (logement, alimentation, santé) car oui, il est possible d'agir !

La conférence sera suivie d'un échange avec le public et d'une séance de dédicace de sa BD « La machine à détruire » (Ed Seuil).

Une fenêtre ouverte

Mardi 10 novembre à 19h

Une histoire sur les secondes chances et le courage d'ouvrir son cœur, par Sabine Léonard, auteure stavelotaine.

Venez découvrir ce roman à deux voix, lumineux, qui vous fera voyager entre Verviers, Liège et Figeac, à travers l'histoire de Valériane et Boris, séparés par 700 km mais réunis par une correspondance cryptée et un jeu de piste amoureux.

La présentation sera suivie d'un échange avec le public et d'une séance de dédicace.

Tous les événements sur la page
Facebook de la bibliothèque.
Infos et réservations : 080 88 10 36
ou bibliotheque@stavelot.be

Agenda culturel du Centre Culturel

Lever de rideau sur quelques
rendez-vous de la saison culturelle!

**03→12
Jui.**

60^e Festival Vacances Théâtre de Stavelot
Du 3 juillet au 12 juillet 2026

**05
Jui.**

Les P'tits Festarts · Spectacles de rue et animations
Dimanche 5 juillet dès 13h, Site de l'Abbaye de Stavelot

**01→16
Jui.**

Festival de Stavelot « Voyages »
Du 1^{er} août au 16 août 2026

**12
Sep.**

Spectacle musical familial « **Jeu pas sorcier** »
par l'Ens. Kheops & Maureen D'or
Samedi 12 septembre, Trois-Ponts

**→13
Sep.**

Expo **Albert t'Serstevens, photographies 1897-1913**
Jusqu'au 13 septembre, Stavelot

**09
Oct.**

Festival « **1 chanson peut en cacher une autre...** »
Vendredi 9 octobre à 20h, Caves de l'Abbaye
Concerts RAP: **Cinsî + Nicou**

**10
Oct.**

25 ans du Festival
« **1 chanson peut en cacher une autre...** »
Samedi 10 octobre à 20h,
Caves de l'Abbaye de Stavelot
Muriel d'Ailleurs + Saule

**13→14
Nov.**

Stavelot Jazz
Les 13 & 14 novembre, Caves de l'Abbaye de Stavelot

**19
Nov.**

Théâtre: **David Murgia « Rumba »**
Jeudi 19 novembre à 20h, Trois-Ponts

**10
Déc.**

Théâtre: **Création « Les grands ducs »**
par la Comédie de Bruxelles
Jeudi 10 décembre à 20h, Trois-Ponts

Le Centre culturel, c'est une programmation
vibrante, curieuse et pleine de souffle.



© ALBERT T'SERSTEVENS · CCSTP



La programmation
complète **mai →
août 2026** est visible
sur le site Internet
www.ccstp.be!

La programmation
complète **septembre
→ décembre 2026**
sera disponible
dès le 24/08.

Info et réservations:
080 88 05 20
Billetterie en ligne:
www.ccstp.be

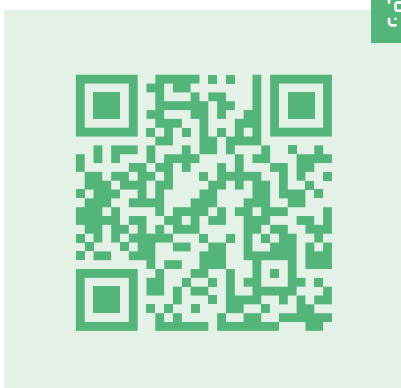
**STPT
RAO
NOEIT
LSOST**

centre
culturel
stavelot
trois-ponts

Avis important aux agriculteurs et éleveurs-cultivateurs



© SAUVONS BAMBI



Projet gratuit de détection de la faune sauvage dans vos cultures/prairies de fauche

Nous avons été interpellés par l'association belge « **Sauvons Bambi** » qui s'est donné pour mission de sauver de nombreux animaux de notre faune sauvage. Le nom choisi pour cette ASBL peut faire sourire et pourtant ! **Chaque année, des milliers d'oiseaux nicheurs au sol** (perdrix, faisan, alouette des champs, caille des blés, râle des genêts, bruant proyer, bergeronnette printanière, busard, vanneau huppé) **sont détruits par les travaux de broyage des talus et bords de route malgré les fauches tardives et les soins des opérateurs**. De même, les agriculteurs sont dépités de voir, malgré leurs précautions, les faons de chevreuils mutilés et tués par leurs larges et rapides engins de fauche dans leurs champs et prairies.

Ces animaux sauvages ont le réflexe de se tapir pour tenter d'échapper au danger. Cette stratégie provoque leur perte, hélas, dans des souffrances imaginables vers une mort certaine. De plus, les répercussions ne se limitent pas uniquement à la faune sauvage, mais peuvent aussi concerner les animaux d'élevage car **les cadavres contaminent le fourrage, ce qui peut mener à des intoxications graves**, surtout des chevaux ou des vaches (**botulisme**).

Le printemps est là et, par conséquent, la période de fauche a commencé pour vous ! Nous souhaitons, par la présente, que vous sachiez qu'il est possible d'intervenir rapidement et gratuitement dans vos cultures/prairies de fauche grâce à des drones thermiques pour repérer les animaux (faons, chevreuils, levrauts, nids) qui peuvent se cacher dans les hautes herbes. **L'ASBL « Sauvons Bambi » intervient gratuitement à la demande des agriculteurs** et de plus en plus d'entre eux font appel à cette association ! Ainsi en 2025 grâce aux 90 pilotes bénévoles qui ont survolé plus de 15.000 Ha, **1.124 faons** et de nombreux animaux (nids, faisans, lièvres,...) **ont pu être sauvés chez plus de 800 agriculteurs différents**. Avec leur équipement de pointe, ils peuvent couvrir 10 Ha en 10 minutes ! N'hésitez donc pas à faire appel à eux en effectuant une demande en ligne sur le site www.sauvonsbambi.be ou par téléphone au numéro : **078 07 75 34**.

Arrêté du gouvernement wallon : interdiction des robots-tondeuses entre 18h00 et 9h00

Le Gouvernement wallon a adopté un arrêté encadrant l'usage des robots-tondeuses afin de mieux protéger la faune nocturne, en particulier les hérissons. L'arrêté **interdit l'utilisation** de ces appareils entre 18h00 et 9h00.

Le hérisson, habitué de nos jardins et allié bien connu de notre potager doit faire face à bien des dangers. En plus des pesticides et du trafic routier, il doit désormais affronter nos robots tondeuses. Actifs entre la fin de la journée et l'aube, de nombreux hérissons sont victimes d'accidents avec des robots tondeuses programmés pour tondre durant la nuit.

En effet, si son armure d'environ 5.000 piquants est plutôt efficace contre les prédateurs naturels, elle ne permet pas à ce petit mammifère de faire face à ce nouveau danger. Les blessures sont souvent très graves et, avec une partie de la tête ou des membres amputés, les chances de survie des victimes sont quasi nulles.



Lutte contre le frelon asiatique : une mobilisation collective essentielle



Depuis plusieurs années, le frelon asiatique représente une menace croissante pour notre biodiversité, en particulier pour les abeilles, ainsi que pour la sécurité des citoyens. Conscients de cet enjeu, nous avons pris le problème très tôt à bras-le-corps.

L'année dernière déjà, la Ville de Stavelot a mis en place un système de primes destiné à encourager les habitants à faire détruire les nids présents sur leur propriété. Cette initiative a permis une première réponse concrète face à cette invasion.

Cette année, grâce au soutien de la Province de Liège et à un achat groupé réalisé avec plusieurs communes partenaires, nous avons pu obtenir 1 000 pièges à frelons. Parmi ceux-ci, près de 880 ont déjà été distribués à la population stavelotaine.



Le piégeage de printemps est une étape cruciale dans la lutte contre la prolifération du frelon asiatique, car il permet de capturer les reines fondatrices avant la création de nouveaux nids. L'engouement des citoyens ne s'est pas fait attendre : plus de 350 personnes se sont présentées pour recevoir un piège, témoignant d'une réelle prise de conscience collective.

Nous avons également renforcé notre action en collaborant avec la commune de Trois-Ponts, notamment à travers l'organisation d'une conférence d'information au mois de février, qui a rencontré un vif intérêt.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui s'impliquent activement dans la lutte contre ce véritable fléau. Votre engagement est essentiel pour protéger notre environnement.

Découvrez sur biodiversite.wallonie.be/frelon des informations clés pour reconnaître l'insecte, éviter les piqûres et mettre en œuvre le plan de lutte 2026, incluant des stratégies pour protéger les ruchers et piéger les reines au printemps. Le signalement et la destruction ciblée des nids sont des actions essentielles pour réduire localement les risques. Pour tous renseignements complémentaires, envoyez un courriel à : frelonasiatique@stavelot.be ou téléphonez au 080 29 29 13.



Déclarations de classe 3

Une déclaration de classe 3 concerne certaines activités ou installations qui, même de petite ampleur, peuvent avoir un impact sur le voisinage ou l'environnement.

Cela peut notamment concerner l'**installation d'une citerne à mazout**, d'un **dépôt de gaz butane et/ou propane**, d'une **unité d'épuration individuelle**, ou encore certaines activités comme un **restaurant** lorsque le nombre de places est supérieur à 100 ou la **détention de certains animaux**.

Elle doit être introduite auprès de la commune avant la mise en place ou le début de l'activité. Cette démarche permet de vérifier que l'activité respecte les règles en vigueur et d'informer le demandeur des éventuelles conditions à respecter.

Scannez le code QR ci-dessous pour effectuer une déclaration d'environnement pour un établissement de classe 3 via la Wallonie.



Reconnaître le frelon asiatique

30 mm, plus grand qu'une guêpe, mais plus petit qu'un frelon européen.

1: Pattes noires aux extrémités jaunes.

2: Abdomen noir fini par une bande orange.



Règlement relatif à la taxe 2026 sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Vous avez constaté que le prix des déchets a considérablement augmenté suite aux **augmentations appliquées par Idelux**.

Depuis 2016, aucune augmentation de prix n'a été appliquée par Idelux, il est évident que les coûts de la vie entre 2016 et 2024 ont évolué sans parler des coûts énergétiques qui ont aussi bien évolué... Bref, les communes ont été averties en septembre 2024 de cette augmentation de près de 30 %. Cette augmentation a dû être répercutée à l'ensemble des contribuables. Il aurait été plus judicieux d'appliquer une indexation annuelle mais les administrateurs Idelux ne le voyaient pas ainsi...

Nous rappelons que la commune ne perçoit pas de bénéfices sur cette taxe !

Sont repris dans cette taxe les collectes duo bacs (avec un forfait kilo appliqué ; si celui-ci est dépassé, un coût de 0,70 cents du kg est facturé (principe du pollueur payeur)), la collecte des sacs PMC, l'utilisation du recyclage, les collectes papiers-cartons,...

Pour rappel, celui-ci est conditionné au formulaire coût-vérité qui doit obligatoirement se situer entre 95 % et 110 %. Le coût-vérité est le coût réel et complet de la collecte et du traitement des déchets des ménages. La Région wallonne impose aux communes de répercuter l'entièreté de ce coût par des recettes spécifiques sur les habitants.

Une gestion de nos déchets de plus en plus cher

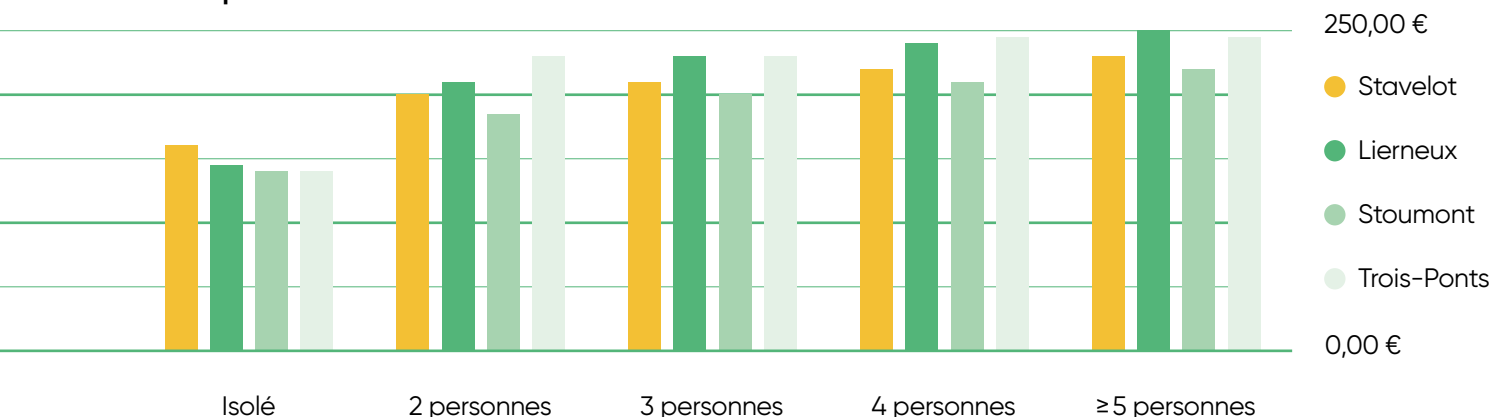
2024: +30 % (cf. facture de régularisation pour la collecte 2024); **2025: +35 %**; **2026: +4 %**; **2027: +12 %** (annoncé par Idelux).

Un coût-vérité de 101 % permet d'anticiper la hausse future 2027 annoncée à 12 % et donc de ne pas augmenter ou du moins limiter les augmentations de taxe.

À l'inverse, un coût-vérité proche de 95 % signifie qu'on est au minimum légal, sans marge. Dans le cas d'augmentation des coûts, il faudra revoir obligatoirement les taxes à la hausse dès l'année suivante.

Kilos gratuits		2025	2026
52 kg	Isolés	163,37 €	160,31 €
104 kg	Ménages 2 pers	200,31 €	200,00 €
104 kg	Ménages 3 pers	200,31 €	210,00 €
110 kg	Ménages 4 pers	200,31 €	220,00 €
120 kg	Ménages 5 pers et +	200,31 €	230,00 €
104 kg	Secondes résidences	200,31 €	250,00 €
52 kg	Commerces	163,37 €	163,37 €
	Séjours	163,37 €	
52 kg	Séjours (1 à 4)		220,00 €
104 kg	Séjours (5 à 14)		230,00 €
110 kg	Séjours (15 et plus)		250,00 €
	Coût-Vérité	94 %	101 %
	C.V. estimé en 2027 (+12%)		95 %

Comparatif des communes voisines



Idelux vous informe pour que les collectes se passent bien



Pour que vos déchets organiques et résiduels, vos sacs PMC, vos papiers-cartons ou vos encombrants soient bien collectés, il faut respecter certaines règles.

Triez correctement vos déchets. Évidemment, c'est la base: le tri est obligatoire. C'est pourquoi, les déchets mal triés sont laissés sur place vous permettant ainsi de rectifier le tir. Pour savoir comment trier (et ce n'est pas toujours simple car il y a 31 filières de tri!), vous pouvez consulter les consignes de tri reprises dans votre calendrier de collecte, sur www.idelux.be, sur www.trionsmieux.be ou via l'application « Recycle! ». Si vous avez encore des questions après tout ça, n'hésitez pas à contacter Idelux Environnement au 063 231 987, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

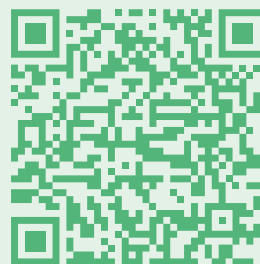
Sortez vos déchets entre 20h la veille et 5h le jour de la collecte. Ne vous fiez pas à vos habitudes car le camion peut passer bien plus tôt ou bien plus tard selon les circonstances: travaux, davantage de déchets à collecter (souvent après un jour férié), départ avancé en cas de canicule, panne éventuelle sur un véhicule...

Déposez-les en bordure de voirie. Vos déchets doivent être déposés en bordure de voirie, bien visibles, et devant votre habitation. Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent sur la voirie. Si nécessaire, ramassez-les et reconditionnez-les correctement.

Un côté n'est pas l'autre!

« Je viens de voir le camion s'arrêter chez mes voisins d'en face à 14h. Mais chez moi, ils n'ont pas pris mes déchets alors que je les avais sortis à 9h! »

Pour des raisons de sécurité, le personnel de collecte a l'interdiction de traverser certaines voiries. Cette consigne implique des différences d'horaire parfois importantes entre les deux côtés de la route. Par exemple, le camion peut desservir le côté droit de la route à 5h alors qu'il ne collectera le côté gauche que vers 14h! Évidemment, vos sacs ou duobac sortis dans l'intervalle ne seront pas collectés si le camion est déjà passé de « votre côté ».



5h le jour de la collecte!

- **Rue en travaux?** Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- **Routes enneigées?** Les collecteurs tâcheront au maximum d'assurer la collecte. Si toutefois vos déchets sont toujours là le lendemain en fin de journée (± 18h), soyez compréhensif: rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.
- **Abri grillagé?** Notez aussi qu'il est interdit de mettre les sacs bleus PMC dans une poubelle fermée. Vous pouvez néanmoins les protéger à l'aide d'un abri grillagé. Découvrez 2 tutos (abri ouvert ou avec couvercle) sur la chaîne YouTube du Groupe Idelux.

Restez informé-e en cas de problème: suivez la page Facebook « **Idelux Environnement et Eau** » ou recevez directement une notification sur votre smartphone via l'application gratuite « **Recycle!** ». Cette application offre toutes les infos utiles et permet également de recevoir des notifications de rappel pour savoir quand sortir les poubelles.

La résidence Ferdinand Nicolay est une maison de repos où il fait bon vivre

La direction ainsi que tout le personnel mettent tout en œuvre pour que les résidents puissent se sentir comme chez eux. Elle est un lieu de vie chaleureux, convivial et ouvert sur l'extérieur, conçu pour favoriser le bien-être et le maintien de l'autonomie.

Remplacement des châssis

Les anciens châssis de fenêtre, qui dataient de 1982, viennent d'être remplacés pour le confort de chacun et ainsi améliorer la performance énergétique.

Renouvellement de l'équipe infirmière

Le staff infirmier s'est renouvelé suite aux départs de Cindy et Jonathan, que nous remercions infiniment pour leur engagement et leur professionnalisme.

La nouvelle équipe est composée de :

- Madame Sophie Maquinay, entrée en fonction comme cheffe-infirmière le 1er janvier 2026,
- Madame Cécile Michel, en fonction comme cheffe-infirmière depuis le 1er septembre 2021,
- Madame Vicky Warnimont, entrée en fonction comme cheffe-infirmière le 10 décembre 2025,
- Madame Céline Tomberg, directrice faisant fonction depuis janvier 2025.



Animation et bien-être

L'équipe d'animation de la Résidence Ferdinand Nicolay propose une multitude d'activités pour le plaisir des résidents. En voici quelques exemples :

- Le bal masqué du vendredi après-midi avant le Laetare.
- Le Massî Tour du lundi du Laetare, où chaque groupe folklorique passe saluer les résidents et leur montre leurs danses.
- La chorale intergénérationnelle « En chœur et encore », qui se réunit un mercredi après-midi sur deux sous la direction de Mme Joanna Bernard, professeur à l'Académie de Musique.
- Des excursions annuelles et le barbecue de la MRS du 7 juin.

Changements au service Proximité

Il y a du changement au service Proximité : c'est Monsieur Mourad Chebil qui est entré en fonction le 1^{er} janvier 2026 pour remplacer Virginie, qui est passée administrative à temps plein au service social. Nous la remercions pour son excellent travail durant ces trois dernières années. Mourad travaille en binôme avec Airelle, en fonction depuis mars 2018.



Les contrats « Article 61 » : vers l'emploi durable en entreprise privée

Vous cherchez de
nouveaux collaborateurs ?

Vous aimeriez disposer
de moyens pour les
former, les encadrer ?

Des personnes sont disponibles,
mais elles doivent encore
développer leurs compétences,
acquérir une expérience
professionnelle ?

Notre **service d'insertion** vous
propose de collaborer avec un
dispositif adapté. Le contrat
« **Article 61** » est une mesure
d'insertion professionnelle
permettant à un bénéficiaire
du CPAS d'être engagé par un
employeur externe (entreprise
privée, ASBL, indépendant) pour
acquérir une expérience réelle.
Un soutien financier important
est alloué à l'employeur.

Vous aimeriez en savoir plus ?
N'hésitez pas à nous contacter !

CPAS de Stavelot
Service insertion
Marie Duchesne
080 89 22 94
mdu@stavelot.be



Ensemble, construisons
des parcours vers l'emploi !



© TIMUR SHAKERZIANOV · UNSPLASH



Le commentaire de la présidente du CPAS

« Nous n'avons pas hésité à augmenter les heures du personnel travaillant pour la réinsertion professionnelle afin de pouvoir accompagner, former et soutenir au mieux nos futurs travailleurs. Et en parallèle, c'est avec détermination que nous travaillons sur un projet concernant la mobilité pour que nos bénéficiaires puissent arriver plus facilement sur leur lieu de travail. »

Le Plan de cohésion sociale (PCS): des ateliers pour tous, gratuits et conviviaux

Cette fois-ci nous vous présentons les ateliers que nous proposons, ceux-ci sont ouverts à tout le monde et gratuits (pour la majorité).

C'est dès lors une occasion de sortir de chez soi et de rencontrer un peu de monde. Nous fonctionnons sur inscription pour prévoir au mieux les ateliers donc n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations (pcs@stavelot.be ou au 0478 12 78 91).

En voici la liste (à celle-ci s'ajoute des sorties culturelles réservées aux participants réguliers de nos ateliers).



**19
Mai**

Personnalisation de
coque de téléphone

**02
Juin**

Visite du jardin
des Papillons

**16+23
Juin**

Création de magnets frigo
en argile autodurcissante

**30
Juin**

Initiation à
la pétanque

**14
Jui.**

Journée découverte
à Liège

**28
Jui.**

Gravure
sur verre

**11
Août**

Atelier
libre

**25
Août**

Balade dans
les Fagnes

**08
Sept.**

Initiation à
la poterie

**22
Sept.**

Balade guidée
aux champignons

**06
Oct.**

Création de
fondants parfumés

**20
Oct.**

Création de
décoration automnale

**03
Nov.**

Découverte
de la Boccia

**17
Nov.**

Atelier
libre

**01
Déc.**

Création de
décoration de Noël

**15
Déc.**

Marché de Noël
à Valkenburg

L'Espace Public Numérique (EPN): un accès au numérique pour tous

L'Espace Public Numérique (EPN) de Stavelot est un lieu de proximité, ouvert à tous (durant les heures d'ouverture de la bibliothèque), équipé de matériel informatique et connecté à Internet, il se situe dans les locaux des bibliothèques de Stavelot et Francorchamps. Il propose des services d'accès, d'accompagnement et de formation pour initier les citoyens au numérique, lutter contre la fracture numérique et favoriser la citoyenneté.

En plus de l'accès aux ordinateurs et à Internet, des animateurs professionnels forment et aident les usagers (démarches en ligne, bureautique).

Nous proposons également des permanences à Stavelot (mardi et mercredi de 13 à 16h) et à Francorchamps (un lundi sur deux, de 8 à 11h).

Si votre difficulté demande un suivi et un coaching plus approfondi, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous individuel.

Nous sommes joignables par mail:

epn@stavelot.be ou par téléphone au 080 78 62 66.



© VITALY GARIEV · UNSPLASH



Changer de vie, vous y pensez, elle, elle l'a fait !

Redonner un sens à son quotidien, changer d'orientation professionnelle, on a tout(e)s rêvé un jour mais voilà : peu d'entre nous franchissent le pas.

Mireille vous raconte comment elle est devenue accueillante salariée d'enfants à domicile. Une profession que le Service d'Information sur les Études et les Professions (SIEP) classe parmi les dix métiers qui rendent heureux.

Pourquoi avoir quitté son travail précédent ?

Mireille travaillait dans une maison d'accueil pour femmes victimes de violence conjugale et intra familiale.

Elle aimait la richesse du côté humain, par contre appréciait moins les horaires et les week-ends qui devenaient pesants.

« Pour la première fois dans l'expérience humaine, nous avons la chance de pouvoir modeler notre travail pour l'adapter à notre mode de vie au lieu d'adapter notre vie à notre travail. Nous serions fous de la laisser passer. »

— Charles Handy

En janvier 2022, une recherche d'équilibre entre son besoin de travailler et celui d'être présente pour sa propre famille la pousse à se réorienter.

Ce qui lui plaît

Travailler chez elle et mettre à profit ses compétences. Elle a un diplôme d'auxiliaire de l'enfance obtenu en promotion sociale.

Retrouver une vie plus simple au quotidien. Moins de stress, pas de trajets de voiture, plus d'autonomie, des horaires réguliers, bref, une meilleure qualité de vie.

Mettre en place un projet personnel. Adapter sa maison, toute simple, pas très grande pour répondre aux exigences de la profession mais aussi se créer un bel espace de travail où elle a plaisir à se retrouver.

Son avenir

Un métier de soin que le COVID a fait passer d'invisible à essentiel.

Une activité riche qui ne connaît pas la monotonie et offre chaque jour son lot de découvertes.

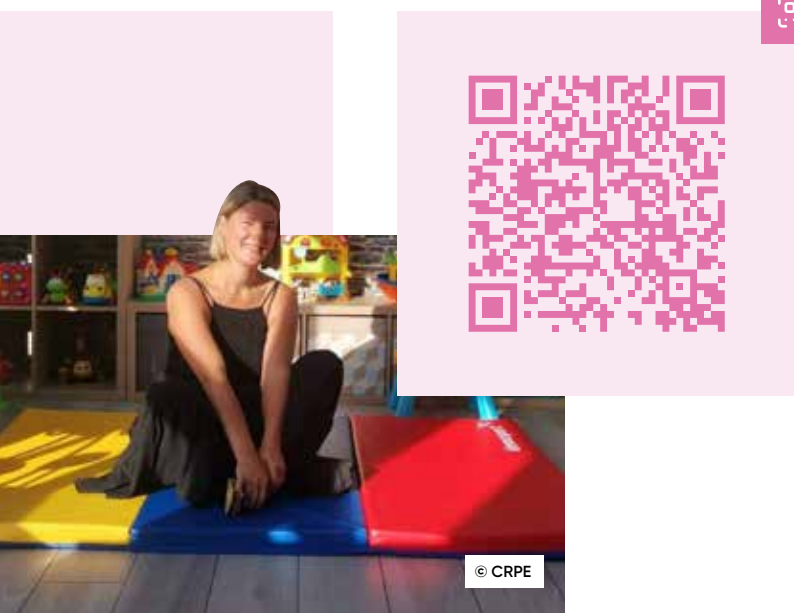
Plus d'informations

Le CRPE propose des Contrats de salarié(e) à temps plein ou temps partiel et à durée indéterminée sur tout l'arrondissement de Verviers.

Assurer l'accueil d'enfants de zéro à trois ans dans le respect de leurs besoins et de leurs rythmes. Développer une approche personnelle dans un lieu adapté. Exercer un métier de proximité en soutien de la vie économique, sociale et familiale.

CRPE (Centre Régional de la Petite Enfance)

Service d'accueil d'enfants
087 33 43 38 · info@crpe.be · www.crpe.be
Rue des Martyrs 44, 4800 Verviers



© CRPE

Activités ONE pour les parents et futurs parents

Séance information allaitement maternel pour les futurs parents

- Mardi 3 février, 17h
- Mardi 2 juin, 17h
- Mardi 20 octobre, 17h

Lieu: Consultation ONE
Rue Basse Cour 4,
4970 Stavelot

Gratuit, sur inscription:
Fabienne Adam, PEP's ONE
Conseillère en allaitement maternel
0496 75 64 69

Activité collective massage bébé

L'ONE vous propose des séances
de massage bébé gratuites.

Cycles de 2 séances
à 10h les mardis:

- 13 et 20 janvier 2026
- 3 et 10 février 2026
- 3 et 10 mars 2026
- 14 et 21 avril 2026
- 19 et 26 mai 2026
- 23 et 30 juin 2026

Lieu: Consultation ONE
Rue Basse Cour 4, 4970 Stavelot

Inscription obligatoire auprès de
Madame Fabienne Adam
au 0496 75 64 69.

Psychomotricité: « Jouer, c'est grandir »

Activité gratuite pour les enfants du
4 pattes à 2,5 ans et leurs parents.

Lieu:
ONE de Francorchamps,
rue Émile Goedert 3/2
4970 Stavelot

Le 2^e mardi du mois de 10h à 11h
avec Mathilde Zaninotti,
psychomotricienne.

Inscription obligatoire auprès
d'Aline Pierre 0492 25 18 73.

Prochaines dates 2026:
13/01, 10/02, 10/03,
14/04, 12/05, 09/06,
08/09, 13/10, 10/11 et 08/12.

Dépistage bucco pour les 2 à 6 ans

Un dépistage bucco-dentaire sera orga-
nisé dans les locaux de l'ONE de Stavelot
pour les enfants âgés de 2 à 6 ans.

En attendant l'annonce de la date,
nous invitons les personnes intéressées
à téléphoner au 0496 75 64 69 afin
de connaître la date du dépistage
et d'inscrire votre enfant.

Pour plus d'informations, retrouvez la
brochure « *Pas de carie même sur mes
dents de lait!* » sur le site **www.one.be**.

Accueil extrascolaire

L'AES facilite les inscriptions grâce à EMMA

L'Accueil Extrascolaire de Stavelot adhère désormais à la **plateforme EMMA**, développée par l'ONE, pour les inscriptions aux stages.

Ce nouvel outil en ligne permet aux parents d'inscrire leur enfant plus facilement, à tout moment, depuis chez eux. Les démarches sont plus simples, plus rapides et les informations sont centralisées au même endroit.

Pour les équipes de l'AES, EMMA facilite aussi le suivi des inscriptions, l'organisation des groupes et la gestion administrative. Cela permet de gagner du temps et de se concentrer davantage sur l'accueil des enfants.

Avec EMMA, l'AES poursuit donc la modernisation de ses services afin d'offrir aux familles un accompagnement plus pratique, plus accessible et plus efficace.

L'AES sur Facebook :

www.facebook.com/aes.stavelot



Accueil temps libre

Stavelot rejoint la plateforme Activ'Kids



Bonne nouvelle pour les familles! La Ville de Stavelot a adhéré à la **plateforme Activ'Kids**, un outil simple et pratique pour découvrir les activités destinées aux enfants.

En quelques clics, les parents peuvent consulter les stages, ateliers et activités proposés sur le territoire, obtenir les informations utiles et procéder aux inscriptions. Cette plateforme permet de centraliser l'offre en un seul endroit et de la rendre plus lisible et accessible.

Mais pour que cet outil révèle tout son potentiel, la participation des acteurs locaux est essentielle. Les clubs, associations et opérateurs sont vivement invités à s'inscrire rapidement sur Activ'Kids afin d'enrichir l'offre disponible. Plus celle-ci sera variée, plus les familles de Stavelot et des communes voisines pourront découvrir la richesse des activités sportives, culturelles et d'accueil proposées localement.

La Ville soutient pleinement cette initiative, qui constitue un véritable atout pour renforcer la visibilité des acteurs locaux et faciliter l'accès aux loisirs pour tous.

Ensemble, faisons d'Activ'Kids une vitrine dynamique de tout ce que Stavelot a à offrir aux enfants et à leurs familles!

Plus d'informations sur : www.activkids.be.





☎ 0491/594663
✉ mjstavelot@gmail.com
📍 Basse cour 7b - Stavelot
Rue Emile Goedert 2 -
Francorchamps
🌐 <https://linktr.ee/mjstavelot>

L'ÉQUIPE

- Stéphanie Albert
- Jessica Binot
- Arnaud Gustin
- Julien Demelenne
- Sarah Delvaux

PARTENARIAT ?

L'équipe de la Maison des Jeunes est friande de nouveaux partenariats et de rencontres. Elle se tient à votre disposition pour discuter de nouveaux projets à mettre en place ensemble dans votre école, association ou dans nos locaux. N'hésitez pas à nous contacter !

HORAIRES

ACCUEIL À STAVELOT ET FRANCO

Retrouvez nos horaires au complet sur le site internet ou sur nos réseaux sociaux !

Les temps de midi sont ouverts pour les étudiants !

NOS MISSIONS

LES VALEURS DE NOTRE SECTEUR

Respectant le Décret Centre de Jeunes, la finalité de la MJ de Stavelot est de promouvoir toutes activités, toutes actions ou projets visant à responsabiliser le Jeune dans l'objectif de le guider vers une citoyenneté critique, responsable, autonome et solidaire. Cette finalité se traduit par le développement et la gestion d'actions socioculturelles permettant à la jeunesse de s'informer, de se développer, de s'exprimer, d'agir sur son environnement et de tendre à son émancipation.

AXES DE TRAVAIL AVEC LES JEUNES

Nous travaillons avec les Jeunes par le biais de l'accueil, les projets, les ateliers, les stages et workshops, mais aussi à travers le dispositif particulier d'aide à la création et à l'expression (Wood).

En favorisant l'accueil, l'écoute, les échanges, l'animation et l'entraide des jeunes, nous tentons de leur donner l'opportunité de défendre et de diffuser leurs cultures, leurs valeurs et leurs réflexions.

EXEMPLES DE PROJETS EN COURS OU RÉALISÉS DERNIÈREMENT, D'ATELIERS OU D'ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR NOTRE STRUCTURE...

Projets "Comment ça va?", "Let's go", 5days OFF Music (festival), Voyages (Québec, Italie, Japon...), festival de l'image (photographie et vidéos), foire du vinyle, projet solidaire, concerts et scènes ouvertes, travail sur les questions de genres, enregistrements...

Ateliers ou stages cosplay, créatifs, manga, geek, critique de l'actu, musique, cuisine du vendredi, mardi pâtisserie...

Sorties au musée, visite de villes, marchés de Noël, jump-park...



L'ÉTÉ
DE LA
MJ
2026

ACTIVITÉS
& SORTIES



DURANT TOUT L'ÉTÉ, ON TE
PROPOSE DES ACTIVITÉS
SOCIOCULTURELLES À LA MJ
OU EN EXTÉRIEUR.

Ensemble, on peut se divertir, on découvre quelque chose de nouveau et on passe un moment en famille ou entre amis. Ce sont des activités organisées par les jeunes, pour les jeunes.

LE PROGRAMME EST
À RETROUVER ICI

ACCUEIL

MERCREDI

STAVELOT : 12H - 18H

VENDREDI

STAVELOT : 15H - 21H

28 AOÛT

LA FÊTE DE
FIN D'ÉTÉ



La MJ s'invite à célébrer l'été en faisant l'après-midi des ateliers de fin et de rencontres, on se retrouve pour un moment convivial, festif et ouvert à toutes et tous.

AU PROGRAMME :

Un BBQ pour se régaler, la découverte des projets réalisés cet été, et surtout une animation musicale de GOOD LIVES.

On profite aussi d'un bon repas de l'après-midi et on mange ensemble la fin de notre belle saison !

📍 Stavelot

🕒 De 17h à 21h

🍽️ Repas à sit.

Déminéralisation de la cour d'école de Francorchamps

Le projet pour la déminéralisation de la cour d'école de Francorchamps, a été approuvé au Conseil Communal le 23 avril 2026. La déminéralisation consiste à remplacer les surfaces imperméables (asphalte, béton) par des matériaux drainants et à apporter de la végétation.

Les objectifs sont multiples :

- Créer des zones d'ombre pour lutter contre les îlots de chaleur.
- Permettre l'infiltration directe des eaux de pluie dans le sol.
- Offrir un cadre de jeu naturel et apaisant pour les enfants, car leur bien-être est une priorité.

Ce projet est le fruit de plusieurs concertations avec la direction de l'école, le corps enseignant (instituteurs, puéricultrices, accueillantes), le service travaux et le pouvoir organisateur. Il est important de rappeler l'importance de vivre dans un cadre accueillant et verdoyant, comme c'est déjà le cas dans les implantations de Ster et Hockai.



L'Office du Tourisme Communal de Stavelot renforce son équipe de guides locaux

L'Office du Tourisme recherche des guides supplémentaires pour des accompagnements ponctuels.

Pour tenir ce rôle « **d'ambassadeur** » : aimer et connaître Stavelot et sa région, son histoire, son patrimoine, son folklore, ses activités culturelles et ses villages.

L'expérience préalable en guidage est un atout, mais ce rôle reste **ouvert à tous** : nous recherchons des **francophones**, mais aussi des **néerlandophones** et **germanophones**. Expérimenté ou non, vous serez accompagné par l'équipe qui vous fournira un canevas de visites, des brochures et des conseils. Certaines thématiques approfondies requièrent d'être guide nature agréé ou d'avoir une expérience préalable.

Intéressé·e ?

Envoyez-nous un courriel sur info@tourismestavelot.be.



Un rafraîchissement d'expériences uniques à vivre toute l'année

L'Office du Tourisme de Stavelot renoue avec la tradition des balades nature guidées, mais en y apportant une touche d'originalité et d'interactivité. Pour répondre à l'évolution des attentes des visiteurs, ces balades ne se contentent plus d'être de simples promenades : elles deviennent de véritables expériences immersives, conçues en collaboration avec des acteurs locaux pour offrir des moments inoubliables.

En 2026, l'agenda s'enrichit de thématiques variées, adaptées à tous les publics et à toutes les envies. Que vous soyez passionné d'art, de nature, de gastronomie, d'astronomie ou de légendes, il y a une balade pour vous : des balades artistiques et culturelles, des balades viticoles et patrimoniales, des balades naturalistes pour explorer la faune, la flore et les champignons, des balades insolites sous le ciel étoilé, une chasse aux trésors Harry Potter ou encore une balade gourmande ou des ateliers cosmétiques.

Ces balades, planifiées à des moments propices pour chaque public, s'adressent aussi bien aux familles qu'aux amateurs de sensations nouvelles. Elles sont l'occasion de redécouvrir Stavelot et ses environs sous un angle différent, tout en soutenant les acteurs locaux qui les animent. Retrouvez l'agenda complet sur www.linktr.ee/tourismestavelot.



Stavelot décroche deux étoiles au label « Commune Sportive » de l'Adeps

La Ville de Stavelot a eu la fierté de recevoir deux étoiles au label « Commune sportive » décerné par l'Adeps. Cette distinction a été remise en avril dernier, lors du salon Municipalia, par la Ministre des Sports, Jacqueline Galant.

Ce label récompense les communes qui s'engagent activement en faveur du sport, que ce soit à travers la qualité de leurs infrastructures, le soutien aux clubs, la diversité des activités proposées ou encore l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre.

L'obtention de deux étoiles témoigne donc d'une belle reconnaissance du travail mené à Stavelot pour encourager l'activité physique, soutenir le tissu associatif sportif et favoriser le bien-être de nos habitants.

Avec un score de 78,82 %, Stavelot frôle les trois étoiles, le plus haut niveau du label, qui est attribué à partir de 80 %. Il ne nous manque donc que quelques points pour décrocher cette troisième étoile. Ce résultat est une réelle source de motivation : la commune compte bien poursuivre le travail engagé afin d'atteindre cet objectif d'ici trois ans.

Cette distinction est une véritable fierté pour notre ville, mais elle est aussi un encouragement à continuer à faire bouger les choses. La dynamique est lancée, et Stavelot entend poursuivre ses efforts pour offrir à toutes et tous davantage d'occasions de pratiquer, découvrir et partager le sport.

Vous avez envie de bouger ?

Découvrez notre brochure
« Faites du sport ! »



Le 20 juin, Stavelot fête le sport : le rendez-vous annuel à ne pas manquer !



À vos agendas ! Le samedi 20 juin, le sport sera à l'honneur à Stavelot pour une journée placée sous le signe de la découverte, du partage et de la fête.

Dès 13h, le site des Bressaix se transformera en véritable village sportif. Les clubs de notre commune seront présents pour faire découvrir leurs disciplines à travers des initiations, des animations et des démonstrations accessibles à toutes et tous.

Petits et grands auront l'occasion de tester différents sports, de rencontrer les clubs locaux et, pourquoi pas, de trouver une nouvelle activité à pratiquer pendant les vacances ou dès la prochaine rentrée scolaire. Que vous soyez sportif confirmé, débutant ou curieux, cette journée est faite pour vous !

En soirée, place à la Fête du Sport, un moment fort de l'année sportive stavelotaine. Nous y mettrons à l'honneur nos championnes, champions et équipes championnes, avec la remise des Mérites sportifs et du *Fair-Play*.

Comme l'année dernière, la soirée sera également rythmée par des démonstrations dynamiques, avant de se poursuivre dans une ambiance festive avec une soirée animée.

Plus qu'un simple événement, cette journée est le grand rendez-vous annuel du sport à Stavelot : un moment convivial et rassembleur où clubs, sportifs, familles, amis et supporters se retrouvent pour célébrer ensemble toute la richesse de la vie sportive de notre commune.

Le programme complet sera communiqué prochainement sur le site internet de la Ville de Stavelot, ainsi que sur les réseaux sociaux de la Ville et de la RCA.

Bloquez déjà la date du 20 juin et venez nombreux découvrir, essayer, encourager et fêter le sport avec nous !

Découvrez le programme de la journée sur la page Facebook de la Ville et de la RCA : Faites du Sport - Stavelot.

Un projet de charte pour vivre le sport ensemble !



Avec la Commission des Sports, la Ville de Stavelot travaille actuellement à la réflexion et à la conception d'une charte parents-enfants. Celle-ci devrait être diffusée dès le mois de septembre, à l'occasion de la reprise des activités sportives dans les clubs.

Cette charte est née d'une réflexion menée autour de la pratique sportive au sein de nos clubs, mais aussi des réalités que rencontrent aujourd'hui de nombreuses familles. Elle se veut avant tout un outil de sensibilisation à destination des parents et des enfants, afin de rappeler l'importance de l'engagement, du respect et de la régularité dans la pratique sportive.

Dans un quotidien où les agendas sont souvent très chargés, où les enfants pratiquent parfois plusieurs activités et où les parents jonglent avec de nombreuses obligations, il arrive que les absences ou les retards aux entraînements, aux cours ou aux matchs se multiplient. Ces situations, même lorsqu'elles ne sont pas volontaires, peuvent avoir des conséquences importantes : elles perturbent l'organisation des clubs, compliquent le travail des entraîneurs et peuvent parfois pénaliser toute une équipe.

À travers cette charte, il ne s'agit pas de culpabiliser les familles, mais bien de rappeler qu'une inscription dans un club sportif est bien plus qu'une simple activité dans un agenda. C'est un engagement envers un groupe, des entraîneurs, des bénévoles, des coéquipiers

et tout un projet collectif. Le sport permet aux enfants de grandir, de progresser, de gagner en confiance, de créer des liens et d'apprendre des valeurs essentielles.

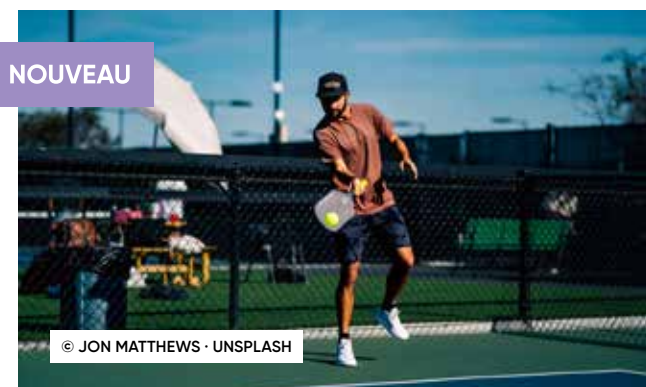
Elle s'adressera donc à la fois aux enfants et aux parents. Aux jeunes sportifs, elle rappellera l'importance d'être présents, ponctuels, respectueux des règles, des entraîneurs, des arbitres, des coéquipiers et des adversaires. Aux parents, elle soulignera le rôle essentiel d'accompagnement : encourager son enfant, l'aider à tenir ses engagements, soutenir les clubs, tout en veillant à ce que le sport reste un plaisir, un lieu d'épanouissement et un espace sécurisé.

Cette charte mettra notamment en avant des valeurs fondamentales : le respect, l'engagement, l'attitude exemplaire, le plaisir de pratiquer, l'esprit d'équipe et la solidarité.

Avec cette démarche, la Ville de Stavelot et la Commission des Sports souhaitent soutenir les clubs dans leur travail quotidien, renforcer le lien entre les familles et les structures sportives, et rappeler que le sport est une véritable école de vie.

Cette charte se veut avant tout un outil positif de sensibilisation et d'accompagnement. Dès septembre, elle devrait accompagner la reprise sportive avec un objectif clair : renforcer le respect, l'engagement et le plaisir de pratiquer ensemble à Stavelot.

Vous connaissez le pickleball ?



À mi-chemin entre le tennis, le badminton et le tennis de table, le **pickleball** est un sport ludique, accessible et très convivial. Il se joue avec une raquette légère et une balle perforée, sur un terrain plus petit qu'un terrain de tennis. Facile à prendre en main, il permet de s'amuser rapidement, que l'on soit sportif confirmé ou simple curieux. C'est aussi une belle occasion de bouger, de partager un moment en famille, entre amis ou entre voisins, et de découvrir une discipline qui séduit de plus en plus de joueurs.

La Ville de Stavelot va prochainement inaugurer deux nouveaux terrains de pickleball à la plaine des Bressaix, afin d'élargir son offre sportive et de proposer une nouvelle activité accessible au plus grand nombre.

Si la météo est clémente et permet la réalisation des travaux de peinture dans les délais prévus, ces nouveaux terrains seront inaugurés le 20 juin, à l'occasion de la journée « Fête du sport ».

Dans un premier temps, les terrains seront accessibles librement à toutes et tous. Les habitants pourront ainsi venir découvrir ce nouveau sport, l'essayer en toute simplicité et profiter d'un nouvel espace de loisirs au cœur de la commune.

Plus d'informations pratiques concernant l'accès aux terrains seront communiquées prochainement.

N'hésitez donc pas à suivre les pages Facebook de la Ville et de la RCA : **Faites du Sport - Stavelot**.

Cet été, tous à la piscine des Bressaix !



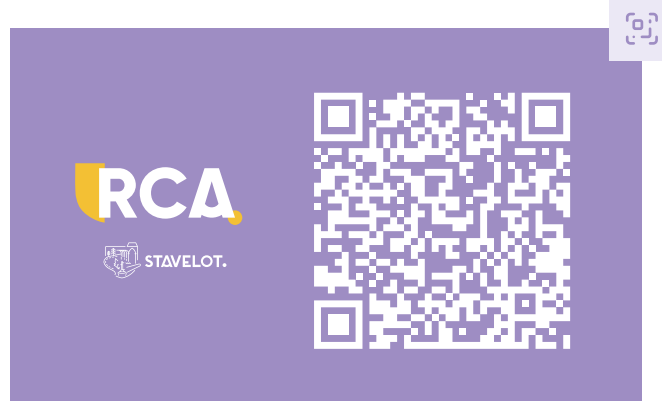
La saison estivale approche et avec elle le plaisir de retrouver la piscine extérieure des Bressaix, ouverte du 27 juin au 23 août 2026.

« Grande nouveauté cette année : le bonnet de bain n'est plus obligatoire ! »

Une annonce qui devrait ravir petits et grands et rendre les baignades encore plus simples et agréables.

Nous invitons donc tous les Stavelotains à venir profiter de cette magnifique infrastructure extérieure, idéale pour partager de bons moments en famille, entre amis ou pour savourer une pause rafraîchissante lors des belles journées d'été.

Il ne reste plus qu'à espérer que le soleil brille généreusement sur Stavelot... et que la piscine des Bressaix devienne à nouveau l'un des lieux incontournables de l'été !



Préserver l'épicerie sociale : un devoir de solidarité pour Stavelot

Depuis plusieurs mois, le groupe Citoyens intervient régulièrement au Conseil communal concernant l'avenir de l'épicerie sociale actuellement située dans l'Aile Saint-Nicolas. En effet, dans le cadre des futurs projets immobiliers et de réaménagement du site, ce service essentiel se retrouve aujourd'hui menacé par l'obligation de devoir trouver un nouveau local.

Pour notre groupe, une chose est claire : il est indispensable de préserver ce service à destination des personnes fragilisées de notre commune.

L'épicerie sociale n'est pas un simple lieu de distribution alimentaire. Elle constitue avant tout un véritable outil d'accompagnement social et humain. Derrière les rayons, il y a une équipe de volontaires engagés, principalement issus de la Maison Croix-Rouge de Stavelot, épaulés en partie par le PCS, qui assurent un accueil digne, humain et bienveillant, sans oublier bien sûr le travail fait en amont par les travailleurs sociaux. Chaque semaine, ce lieu permet non seulement d'apporter une aide concrète à des familles en difficulté, mais aussi d'offrir une écoute, un contact humain, un soutien moral et parfois simplement un moment d'échange pour des personnes souvent isolées.

Dans une société de plus en plus individualiste et où de plus en plus de citoyens rencontrent des difficultés financières, sociales ou psychologiques,

ce type de service a toute sa raison d'être et doit être considéré comme une priorité.

Le groupe Citoyens tient également à rappeler que cette mission est assurée en grande majorité par des volontaires qui donnent de leur temps et de leur énergie au service de la collectivité. À l'avenir, il ne serait dès lors pas acceptable que la Croix-Rouge doive supporter seule une charge financière importante pour continuer à assurer un service qui relève pleinement de la solidarité locale et de l'action sociale du CPAS.

Nous serons donc particulièrement attentifs aux solutions qui seront envisagées dans les prochains mois. Le futur local devra permettre de maintenir des conditions de fonctionnement comparables à celles existant aujourd'hui : accessibilité pour les bénéficiaires, espace suffisant pour le stockage et l'accueil, respect de la dignité des personnes, confort de travail pour les volontaires et confidentialité des échanges.

Au-delà du bâtiment, c'est une certaine vision de la solidarité que nous défendons. Une commune se juge aussi à sa capacité à prendre soin des plus fragiles et à soutenir ceux qui s'engagent quotidiennement pour les autres.

Le groupe Citoyens continuera donc à défendre avec conviction le maintien d'une épicerie sociale forte, accessible et humaine au cœur de Stavelot.

Pascal Cornet, Nicolas Delrez, Anne-Marie Englebert, Pierre Erler, Frédérique Gillet, Raphaël Grégoire, Sandra Henrard, Fabrice Lebrun, Romain Lousberg, Olivier Marchal et Maud Nedza, conseillères et conseillers communaux et de l'action sociale du Mouvement Citoyens.



UN AN ET DEMI DÉJÀ QUE LA NOUVELLE MAJORITÉ ASSUME LA GESTION DE LA COMMUNE.

Issu directement de son programme électoral, un plan stratégique transversal (PST) a été élaboré sur 2 x 3 ans . Celui-ci liste les objectifs fixés et les moyens nécessaires pour y parvenir.

À l'heure actuelle **48,4 % des actions sont déjà faites, 40 % sont en cours, 11,6 % sont à lancer** cela représente un travail important du collège et de l'administration.

Depuis les élections, il apparaît que le point principal de cette législature sera, encore plus qu'auparavant, de maintenir **des finances saines qui permettront d'entreprendre la réalisation des objectifs fixés dans les différents domaines.**

De nouveaux éléments très importants sont apparus :

- l'annonce de la suppression d'un Grand prix F1 sur deux à partir de 2028
- L'augmentation considérable des cotisations de responsabilisation (pension des agents nommés)

Sur la législature 2024- 2030, cela représente **une perte de rentrée de 3,8 millions d'euros et une dépense supplémentaire de + de 1 million d'euros.** Un budget communal représente 16 millions d'euros par an.

Seules solutions, diminuer les dépenses et trouver de nouvelles sources de revenus.

À l'heure actuelle, si les perspectives sont compliquées, **les solutions apportées sont positives, néanmoins des choix politiques seront nécessaires dans le futur .**

Nous pouvons avoir confiance en une gestion active et raisonnée des finances.

Dans tous les domaines, qu'ils touchent le sportif, le culturel, le folklore, la jeunesse, les villages ,les travaux, la mobilité , la sécurité, etc. l'ensemble **des interventions communales ont été reconduites ou améliorées** (voir sur le site communal le PST).

Certaines actions plus spécifiques sont à relever :

- ✓ La finalisation de l'aménagement complet du site des étangs.
- ✓ La finalisation du virage de Stavelot.
- ✓ La décision de réglementer les gîtes et établir un cadastre.
- ✓ L'aménagement du terrain multisport à la plaine, des Bressaix.
- ✓ L'obtention de subsides pour la réfection totale de la place à Saint Remacle.
- ✓ La décision de créer dans un premier temps, un parking de 70 à 80 places sur le site du SPAR.
- ✓ La décision de rénover la rue neuve, la route de châlles ainsi que de nombreuses routes.
- ✓ La présentation du cahier des charges pour obtenir de manière ferme les subsides nécessaires à la salle culturelle en vue d'un montage financier sans lequel nous serions dans l'impossibilité d'entreprendre les travaux.
- ✓ La mise en place au niveau commercial de Stav UP.
- ✓ La création d'un parking de covoiturage à Francorchamps.
- ✓ Le rachat d'un terrain pour la création d'une forêt funéraire à Francorchamps.
- ✓ Le projet mobilité pour l'insertion des futurs travailleurs

Nous sommes fiers de porter cette dynamique collective et de travailler, jour après jour, pour une commune plus vivante, plus forte et plus proche de ses habitants.

Infos utiles et numéros pratiques

Accueil · Secrétariat

080 86 20 24 · secretariat@stavelot.be

- **Lundi et mardi:** 9h00-12h30 et 13h30-17h00;
- **Mercredi, jeudi et vendredi:** 9h00-12h30.

Population · État civil

080 86 20 24 · population@stavelot.be

- **Lundi:** 9h00-12h30 et 13h30-17h00, le 1^{er} lundi du mois, ouvert jusqu'à 19h00 (sauf jours fériés et en juillet-août);
- **Mardi:** 9h00-12h30 et 13h30-17h00, **service étranger:** uniquement sur rendez-vous entre 13h30 et 17h00;
- **Mercredi, jeudi et vendredi:** 9h00-12h30
- **Samedi:** 10h00-12h00, fermé les jours fériés, les lendemains de jour férié, et en juillet-août (ouvert 1 samedi sur 2).
- **Fermetures exceptionnelles en 2026:** les 4 et 18 juillet, 1^{er} et 15 août et 26 décembre.

Place Saint Remacle 32,
4970 Stavelot
www.stavelot.be

Numéros d'urgence

- **Urgence police:** 101
- **Pompiers et ambulance:** 112
- **Tempête ou inondation:** 1722
- **Médecin de garde:** 1733

